



**PRÉFÈTE
DE LA SOMME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Service de coordination
des politiques interministérielles
Bureau de l'environnement et de l'utilité publique**

**AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE
MODIFICATION NON SUBSTANTIELLE**

La préfète de la Somme donne acte à la SAS Vents des Champs, dont le siège social est sis 1-5 rue Jean Monnet - 94130 NOGENT-SUR-MARNE, de sa déclaration du 20 novembre 2019, révisée le 3 juillet 2020, concernant une demande de modification d'un parc éolien comprenant quatre éoliennes et un poste de livraison, situé sur le territoire des communes de FOUQUESCOURT et MAUCOURT.

La modification concerne, d'une part, le changement du modèle d'éolienne (éolienne de type GE 103 d'une puissance unitaire de 3 MW et d'une hauteur totale de 136,5 mètres au lieu du type Vestas V90 d'une puissance unitaire de 2 MW et d'une hauteur totale de 125 mètres) et d'autre part, le déplacement de quelques mètres des quatre éoliennes.

Cette modification n'est pas considérée comme substantielle au titre des articles L. 181-14 et R. 181-46 du code de l'environnement.

Amiens, le **16 SEP. 2020**

Pour la préfète et par délégation,
la secrétaire générale



Myriam GARCIA